Etablissement public du Marais poitevin

NATURA 2000

Parc naturel régional du Marais poitevin

Réunion groupe de travail Biodiversité

Compte rendu des échanges

Le 15 janvier 2019, à Fontenay le comte

Liste des présents :

- Naïs Aubouin, Nature Environnement 17
- Janick Bernard, Fédération de pêche 79
- Stéphane Grupp, DDTM 17
- Jean-Michel Passerault, Groupe Ornithologique des Deux Sèvres
- Victor Tupaud-Fizzala, RNN Champagné les Marais/ LPO France (représentant des APNE)
- Patrick Blanchard, CRPF Pays de la Loire et représentant du CRPF Poitou-Charentes
- Jérome Mery, Fédération de chasse 17
- Sébastien Farau, Fédération de chasse 85
- Olivier Bossu, Conseil départemental 85
- Léonore Goffé-Signoret, Chambre d'agriculture 17
- Vanessa Penisson, Polleniz 85 (FDGDON 85)
- Hugues des Touches, RNN Saint Denis du Payré/ LPO
- Jean Eudes Du Peuty, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Simon-Pierre Guilbaud, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Marie Thimoléon, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Florent Dubillot, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Erwan Faux, Chambre d'agriculture 79
- Julien Sudraud, LPO 85
- Xavier Baron, PNR Marais poitevin
- Odile Cardot, PNR Marais poitevin
- Alain Texier, PNR Marais poitevin
- Marie Beneteau, PNR Marais poitevin

Liste des excusés :

- Nicolas Cotrel, Deux Sèvres Nature Environnement
- Franck Herbecht, Gretia
- Marie-Noëlle Bève, DDTM 85
- Erick Broussard, AFB 17
- AFB 85
- AFB 79
- Estelle Rodon, Coordination pour la Défense du Marais Poitevin
- Jean-Pierre Guéret, RNN de la Baie de l'Aiguillon

- Julie Holthof, Conservatoire du Littoral
- Emmanuel Joyeux, ONCFS
- Mickaël Ricordel, ONF
- DREAL Nouvelle Aquitaine
- DREAL Pays de la Loire
- Obios
- CNRS Chizé
- FDGDON 79
- FDGDON 17
- Chambre d'agriculture 85
- CEN Pays de la Loire
- CREN Poitou-Charentes
- Fédération de pêche 85
- Fédération de pêche 17
- Conseil départemental 17
- Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle
- Mairie Le Poiré-sur-Velluire
- Fédération de chasse 79
- RNN de la Belle Henriette

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) introduit la réunion.

L'Equipe du PNR présente les procédures de réécriture du document d'objectifs ainsi que de la labellisation Ramsar.

Naïs Audouin (Nature Environnement 17) souhaite une précision sur les membres composant le comité de suivi Ramsar.

Florent Dubillot (EPMP) présente la cartographie des habitats réalisée par l'EPMP. Il souligne qu'il s'agit d'un travail réalisé dans le cadre de la réécriture du docob permettant d'actualiser la précédente cartographie de 2005. Cette carte s'est faite en deux phases sous forme de télédétection par le labo écobio en 2015-2016. Elle a ensuite été complétée par un travail de terrain et par de la photo-interprétation en 2017-2018. Elle présente 40 habitats naturels (contre 47 en 2005 avec la présence d'habitats en complexe). La finalisation est en cours pour la partie littorale. Elle doit également être validée par les 2 CBN.

Suite à la présentation de l'habitat « boisements humides », **Jérome Mery** (Fédération de chasse 17) demande de définir à quoi correspondent les terrées.

Concernant les prairies sub-saumâtres :

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) demande s'il y a un enjeu qui concerne la fauche, la fertilisation, les amendements voire les sur-semis car ce sont, pour lui, de vraies menaces dans l'avenir. Autre point : l'observation du passage d'un habitat d'intérêt communautaire à un habitat intérêt communautaire prioritaire dans les parties basses en eau lorsque que l'on maintient de l'eau longtemps. Il s'agit d'habitats qui apparaissent de plus en plus dans une artificialisation de la gestion de l'eau. Cela doit être anticipé car il y a une remise en cause de certaines pratiques pastorales dans ces fonds de baisses. Ces habitats ne doivent pas être écartés et devront être abordés dans le docob.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) ajoute que pour la flore, les assecs sont primordiaux.

Sur le réseau hydrauliques, mares, plans d'eau :

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) intervient concernant la libre circulation de l'eau, certains casiers hydrauliques méritent d'être isolés. De plus, concernant la stratégie d'entretien du réseau (maintenir ou ne plus intervenir), l'enjeu mérite d'être élargi à la végétation des berges. Puis il pose la question de savoir si les plans d'eau concernent également les plans d'eau de chasse ?

Alain Texier (PNR MP) ajoute que sur le tertiaire, il y a une vraie question de fond sur la stratégie d'entretien du réseau qui devrait être abordée dans le CTMA cadre.

Marie Thimoléon (EPMP) demande si dans le terme « mares », cela concerne aussi les abreuvoirs ? Elle rejoint Hugues des Touches sur sa remarque concernant les canaux qui ont également un enjeu sur le maintien des berges car on retrouve de la biodiversité au niveau des berges.

Vanessa Penisson (FDGDON 85, Polleniz 85) rajoute que sur le maintien des berges, il y a la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), comme les ragondins qui contribuent à l'envasement et à la destruction des berges, c'est donc un point à aborder dans les enjeux.

Alain Texier (PNR MP) précise que les EEE reviennent dans plusieurs diapos lors de la présentation.

Sur les ouvrages hydrauliques :

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) remarque que tous les ouvrages bloquants ne sont pas présents sur la carte présentée. Il est important de faire apparaître dès maintenant l'ensemble des ouvrages bloquants dans le Docob.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) précise qu'il ne faut pas oublier de faire le parallèle avec les CTMA.

Les cultures :

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) met en avant l'enjeu de lutte contre le campagnol des champs, comme ressource alimentaire. C'est une espèce qui est liée à l'enjeu du busard, en tant que ressource alimentaire.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) acquiesce et précise que l'on trouve de nombreuses informations sur cet enjeu qui n'est pas à négliger.

Le cordon dunaire :

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) remarque que l'urbanisme n'est pas évoqué sur le littoral alors que l'étalement de l'urbanisme sur les zones basses est un vrai problème. Un vrai enjeu, incontournable dans le docob, est l'isolation d'une zone urbanisée hydrauliquement pour pouvoir gérer le réseau hydraulique autour. Il suggère que le problème de l'urbanisation soit abordé avec les communautés de communes.

Marie Thimoléon (EPMP) soulève la question du lien entre Natura 2000, les zones urbanisées et les permis de construire.

Stéphane Grupp (DDTM 17) précise que lorsqu'un PLU a fait l'objet d'une étude environnementale, en zone U il n'y a pas d'évaluation d'incidence Natura 2000 sauf en site classé.

Odile Cardot (PNR MP) ajoute que s'il y a destruction d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire alors une étude complémentaire est nécessaire.

Olivier Bossu (Conseil départemental 85) suggère de prendre en compte cet enjeu grâce à un travail d'accompagnement auprès des communes. Il faudrait une approche de sensibilisation en amont.

Odile Cardot (PNR MP) affirme que la communication n'est pas suffisante auprès des collectivités, on doit informer davantage les communes.

Olivier Bossu (Conseil départemental 85) poursuit en proposant de mettre en place un relais, des mesures d'accompagnement avec une approche démultiplicatrice de leur part pour informer sur l'enjeu habitat. Le conseil départemental a des relations proches et régulières avec les EPCI pour lesquels ils réalisent des mesures d'accompagnement pour leur projet de territoire, leurs projets patrimoniaux. Le département peut donc faire passer des enjeux liés au document d'objectifs.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) ajoute qu'il ressort de l'évaluation de 2015, un manque de connaissances des élus, des EPCI sur les enjeux et s'interroge sur la méthode pour les sensibiliser. Il faudra sûrement réaliser une fiche action pour la communication auprès des élus et c'est intéressant de pouvoir s'appuyer sur un relai auprès des départements.

Les roselières, les mégaphorbiaies :

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) se pose la question de l'enjeu de restauration et de reconquête des roselières.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) ajoute qu'aujourd'hui encore les roselières sont en plein sur des parcelles agricoles où l'exploitant doit faucher car il perd de la surface. La maîtrise foncière de ces habitats est vraiment l'enjeu.

Odile Cardot (PNR MP) propose de mettre également en place des mesures d'acquisition pour les mégaphorbiaies, cladiaies, coteaux calcaires … car ces habitats n'ont plus d'intérêt économique et doivent pourtant être conservés.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) ajoute que pour les agriculteurs, cela concerne les SIE (Surfaces d'intérêt écologique).

Olivier Bossu (Conseil départemental 85) demande s'il n'y a pas des exemples de contractualisation avec le CREN ?

Alain Texier (PNR MP) acquiesce et répond que le CREN est propriétaire sur certains secteurs avec la création de roselières (micro-habitats).

Jean Michel Passerault (Groupe Ornithologique des Deux Sèvres) pose la question de savoir si le CREN a une politique d'acquisition sur ces secteurs ? La politique d'acquisition n'est pas validée par tous les CREN en Nouvelle Aquitaine.

<u>Concernant la méthode nationale de hiérarchisation :</u>

Jean Michel Passerault (Groupe Ornithologique des Deux Sèvres) demande s'il existe une liste sur les facteurs d'influence ?

Odile Cardot (PNR MP) répond qu'il n'y a pas de liste mais cite le réchauffement climatique comme un exemple.

Alain Texier (PNR MP) ajoute que les espèces exotiques envahissantes sont des facteurs également. Cette méthode de hiérarchisation des enjeux permet de prendre de la hauteur et de voir si certaines choses que l'on fait sont toujours pertinentes et inversement, sachant que l'on n'arrêtera pas pour autant certaines actions. Cette méthode va être prochainement étudiée et réalisée par le Parc.

Odile Cardot (PNR MP) précise qu'une présentation d'un premier exercice de cette méthode, sera faite à Emmanuelle Champion de la LPO nationale.

<u>Concernant les enjeux naturalistes de 2016</u> :

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) intervient pour ajouter un enjeu lié à l'hydraulique, qui n'est pas mentionné : l'enjeu soutien d'étiage et l'accompagnement de la décrue (allongement, douceur de la décrue). Ce sont deux enjeux à finalité directe sur les habitats. Un autre enjeu qui concerne certaines espèces (Vanneau huppé, pluvier, sarcelle) : l'enjeu quiétude ou capacité d'accueil lié à la quiétude du milieu. Il y a des facteurs limitant comme la chasse, or des outils existent comme le plan de gestion des réserves naturelles pour ces zones de quiétudes.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) précise que l'échelle de la réserve ne permet pas d'appliquer des zones de quiétude.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) poursuit en insistant sur le besoin d'un périmètre de protection qui peut se faire par un travail avec les acteurs pour le mettre en place. La Réserve de la vacherie peut également le réaliser. Cependant il y a des facteurs bloquants à cela comme c'est le cas pour Lairoux et Curzon.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) ajoute que c'est une réflexion à mener localement et à aménager.

Sébastien Farau (Fédération de chasse 85) : intervient car selon lui, c'est la continuité des prairies qui a plus d'influence plutôt que les statuts de protection. Il est d'accord sur le fait qu'il y a des choses à creuser sur la quiétude mais la notion d'habitat doit d'abord être abordée avant la quiétude.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) trouve que c'est dommage de ne pas avoir cette fonctionnalité là sur le territoire car le dérangement des oiseaux hivernants ou en halte migratoire est un vrai problème global.

Sébastien Farau (Fédération de chasse 85) insiste sur le fait qu'il faut plus de questionnements sur la ressource alimentaire. Les prairies sont de plus en plus mono-spécifiques et il y a moins d'invertébrés.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) revient et souligne qu'il ne faut pas oublier ces notions d'habitats et de quiétudes, beaucoup de baisses en eau sont des plans d'eau de chasse… il insiste donc que tout cela, avec la gestion de la décrue en l'allongeant, doit apparaître dans le docob en confortant l'existant.

Marie Thimoléon (EPMP) souhaite revenir sur l'élevage extensif pour le maintien des prairies. Elle met en avant la nécessité d'acceptation des agriculteurs car elle constate un réel problème pour faire passer le message, qui n'est pas compris dans son importance.

Alain Texier (PNR MP) ajoute que la thématique sur l'acceptation de l'eau dans les baisses, adaptée à la gestion de l'eau est une discussion qui sera menée lors des prochains groupes.

Léonore Goffe-Signoret (Chambre d'Agriculture 17) précise que cette notion est présente dans des MAEC.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) soulève le fait que lorsque l'on maintient trop longtemps la baisse en eau, cela entraîne une perte d'herbe.

Alain Texier (PNR MP) revient et précise que concernant la durée de submersion des baisses, cela avait été présenté aux agriculteurs lors de nombreuses réunions. Ils ont donc tous été informés. Autre point : les agriculteurs ne savent pas reconnaître les graminées dans leurs champs, et ne souhaitent pas complexifier leur système d'exploitation.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) ajoute qu'il y a une augmentation des troupeaux mais pas de leur surface. Un point important sur les capacités des élevages à s'extensifier.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) se questionne sur les cahiers des charges des MAEC en demandant jusqu'où peut-on aller dans le docob sur le sujet.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) pense qu'il est important de définir les objectifs que l'on souhaite afin d'avoir une base pour travailler sur les cahiers des charges. Concernant toutes les autres prairies (hors MAEC), leur maintien reste un enjeu prioritaire.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) revient sur les micro-milieux que sont les sources de bordure et leur continuité qui ne sont pas abordés. Or, pour lui, il serait important de formaliser le retour à une naturalité du régime de fonctionnement des sources.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) précise que l'analyse des groupements pour les sources n'est pas réalisé. En revanche, c'est le cas pour les alimentations des casiers avec la réalisation d'un travail sur les contrats de marais.

Odile Cardot (PNR MP) propose que cela peut faire l'objet d'un point dans le docob pour engendrer des études sur les sources, qui ne sont pas connues aussi précisément, tout comme les habitats qui y sont associés.

Sébastien Farau (Fédération de chasse 85) demande si quelque chose est prévu, sur du quantitatif, en ce qui concerne les invertébrés ? il souligne le fait que les invertébrés jouent un rôle important et qu'ils seront intéressants à étudier dans les prochaines années à venir.

Alain Texier (PNR MP) répond que ce groupe n'est pas abordé car l'on s'est appuyés des espèces des directives européennes.

Odile Cardot (PNR MP) ajoute que l'IIBSN ont des tronçons types où des suivis sont réalisés sur le réseau hydraulique mais que rien n'est réalisé dans le cadre du docob.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) affirme qu'une qualification de la qualité de l'eau est en cours. En revanche, une étude avait été menée sur les invertébrés mais les résultats n'étant pas probants, ce sujet a été abandonné. Il est difficile de réaliser des suivis sur les invertébrés sur ce territoire.

Sébastien Farau (Fédération de chasse 85) pense qu'il est possible que dans quelques années la ressource alimentaire des invertébrés soit une donnée intéressante.

Nais Aubouin (Nature Environnement 17) remarque que dans les tableaux, aucun habitat Natura 2000 (pelouses calcicoles, culture, milieux aquatiques…) n'est présent…

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) propose d'ajouter le brochet dans le tableau même si ce n'est pas une espèce d'intérêt communautaire.

Les enjeux agricultures 2016 :

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) précise que la valorisation de la production agricole est importante.

Sous-Groupes / Discussions :

Simon pierre Guilbaud (EPMP) ajoute qu'un atelier sera réalisé début février, sur l'acquisition foncière.

Vanessa Penisson (FDGDON 85, Polleniz 85) demande si des inventaires sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été fait ? et propose que ce thème fasse l'objet d'un travail en commun, avec les trois FDGDON, sous forme de sous-groupe de travail.

Odile Cardot (PNR MP) répond que le CEN Pays de la Loire est missionné sur la question pour les espèces végétales. Elle ajoute qu'avoir une lecture claire sur les EEE sur le territoire, dresser un bilan complet animales et végétales avec cartographie des stations (diagnostic) serait intéressant.

Olivier Bossu (Conseil départemental 85) voit un autre enjeu sur les boisements : la chalarose. Il demande donc si un suivi est prévu ?

Alain Texier (PNR MP) répond qu'un suivi est mis en œuvre dans le cadre du site classé. Les conclusions de ce dernier seront intégrées dans le docob.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) pense que le Parc possède suffisamment d'éléments pour réaliser les diagnostics et qu'il n'est donc pas nécessaire d'avoir davantage de groupes.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO, RNN Champagné les Marais) pense que c'est au moment des fiches actions que les discussions auront lieu, davantage que sur les enjeux.

Julien Sudraud (LPO 85) propose de réaliser des groupes thématiques, comme c'est le cas pour le tourisme.

Hugues des Touches (LPO, RNN Saint Denis du Payré) soulève la question de l'évaluation des actions dans dix ans, le fait d'avoir des choses quantitatives comme la surface des baisses en eau par exemple, …

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) répond qu'effectivement il est important d'avoir des indicateurs pertinents et de savoir quels sont les outils permettant de mesurer cela.

Marie Thimoléon (EPMP) demande si un travail de recensement des baisses a été fait ainsi qu'un travail en terme de fonctionnalité des baisses ? car cela pourrait être intéressant pour les cahiers des charges.

Alain Texier (PNR MP) répond qu'un diagnostic de 2015 doit être croisé avec la couche des MAEC de 2015 qui n'est pas encore sortie, à l'échelle de 23 000 ha de prairies. Les CTMA doivent également prendre en compte cela.

Conclusion

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) clôture cette réunion en remerciant tous les participants et en annonçant la date du prochain comité de pilotage Natura 2000 qui aura lieu début avril. Il précise que tous les documents de l'ensemble des groupes de travail seront mis à disposition de tous, via le site internet Natura 2000. Enfin il rappelle aux différentes structures que le Parc et l'EPMP se tiennent à leur disposition pour convenir de rendez-vous, de rencontres pour aborder ensemble de la réécriture du docob ou de tous sujets en lien avec cette démarche.

Il est également convenu de réaliser un groupe de travail spécifique avec l'ensemble des FDGDON sur la thématique des espèces exotiques envahissantes.

Contacts :

Marie Beneteau, Alain Texier, Odile Cardot

PNR du marais poitevin – 05 49 35 15 20

m.beneteau@parc-marais-poitevin.fr

a.texier@parc-marais-poitevin.fr

o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

Jean-Eudes Du Peuty

Etablissement Public du Marais poitevin – 02 51 56 56 20

jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr